



93 BOULEVARD GAMBETTA
46003 CAHORS

Tel. renseignements 43 46 14 21
Tel. dépannage électricité 43 350972
Tel. dépannage gaz 43 350972

Nom du client et adresse du lieu de consommation
Référence 11411 107 851 068 145

Date de facture
19/11/84

84212

MONTANT A RÉGLER AVANT LE
575,33F 03/12/84

Nom et adresse du destinataire de la facture

411 2

Nous vous remercions de bien vouloir régler cette facture par l'un des moyens proposés au verso (partie inférieure).

Précisions sur le contenu des colonnes au verso

CONSOMMATIONS		Compteur n°	Relevé des compteurs			Coef- ficient	Consomma- tion en kWh
			nouveau	ancien	différence		
ELECTRICITE TARIF 030	JOUR BLEU HC	111	00100	00000	100		100
NOUVEAU CONTRAT	JOUR BLEU HP		00050	00000	50		50
ELECTRICITE TARIF 032	JOUR BLANC HC	111	00050	00000	50		50
NOUVEAU CONTRAT	JOUR BLANC HP		00010	00000	10		10
ELECTRICITE TARIF 034	JOUR ROUGE HC	111	00010	00000	10		10
NOUVEAU CONTRAT	JOUR ROUGE HP		00001	00000	1		1

Prochaine facture vers le 02/03/85

DÉTAIL DE LA FACTURATION HORS TAXES		Consomma- tion en kWh	Prix unitaire en francs	Montant hors taxes en francs	Total HT par tarif en francs
ELECTRICITE TARIF 030 PUISSANCE 6 KW					
- ABONNEMENT :					
• 91,95F/MOIS DU 01/10/84 AU 24/02/85				43830	43830
- CONSOMMATION HC DU 01/10/84 AU 10/10/84		100	01580	1580	
- CONSOMMATION HP DU 01/10/84 AU 10/10/84		50	02330	1165	2745
LOC DISJONCTEUR DU 01/10/84 AU 24/02/85				1297	1297
ELECTRICITE TARIF 032 PUISSANCE 6 KW					000
- CONSOMMATION HC DU 01/10/84 AU 10/10/84		50	02330	1165	
- CONSOMMATION HP DU 01/10/84 AU 10/10/84		10	05900	590	1755
ELECTRICITE TARIF 034 PUISSANCE 6 KW					000
- CONSOMMATION HC DU 01/10/84 AU 10/10/84		10	05900	590	
- CONSOMMATION HP DU 01/10/84 AU 10/10/84		1	28913	289	879

CALCUL DES TAXES ET RÉCAPITULATION		% TVA	Montant HT par tarif	TVA %	Taxes locales 50,40%	Montant TTC en Francs
ELECTRICITE TARIF 030	ABONNEMENT	5,50	43830	2411	3156	49397
	CONSOMMATION	18,60	2745	511	198	3454
LOCATION DISJONCTEUR		5,50	1297	071		1368
ELECTRICITE TARIF 032	CONSOMMATION	18,60	1755	327	126	2208
ELECTRICITE TARIF 034	CONSOMMATION	18,60	879	164	063	1106
TOTAL FACTURE			50506	3484	3543	57533
MONTANT A REGLER						57533

DÉCOMPTE PAIEMENT E.D.F.-G.D.F.

CENTRE RÉFÉRENCE
114 11 107 851 068 145 4212

BPF 57533 13114107851068145186001 MONTANT 57533

AU BUREAU DE POSTE DP 1438 T TITRE UNIVERSEL DE PAIEMENT E.D.F.-G.D.F.

SI VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN COMPTE CHÈQUE POSTAL, INSCRIVEZ DANS LE CADRE ROSE CI-CONTRE LES RÉFÉRENCES DE VOTRE COMPTE. ADRESSEZ L'ENSEMBLE DU TUP A VOTRE CENTRE DE CHÈQUES POSTAUX.

SI VOUS RÉGLEZ PAR CHÈQUE BANCAIRE, ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET LA PARTIE 2 DU TITRE UNIVERSEL DE PAIEMENT A :

E.D.F.-G.D.F.
67111 BORDEAUX CEDEX 22 56
(VOIR PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES AU VERSO)

IDENTIFICATION
13114107851068145186001

E.D.F.-G.D.F. C/C TOU 8611 02
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

C/C N° A le
CENTRE Signature
NOM

13114107851068145186001 MONTANT 57533

EDF 35.63.014

A. Votre service local.
Numéros de téléphone.
 Vous gagnerez du temps en utilisant bien ces numéros. N'appellez les numéros de dépannage que pour des raisons urgentes : panne électrique, odeur ou fuite de gaz... Utilisez le numéro des renseignements pour

toute autre demande : modification ou souscription d'abonnement, tarifs, explications sur facture...

B. Votre référence.
 C'est le numéro qui permet d'identifier votre abonnement : pensez à l'indiquer lors de toute démarche.

C. Compteur.
 Vous trouverez en C, les 3 derniers chiffres du numéro inscrit sur la plaque signalétique de votre compteur.

Votre consommation, en kWh, est obtenue en multipliant la différence entre les deux derniers relevés (colonne D) par le coefficient E :

$$F = D \times E$$

D. Différence.
 Vous trouverez en D, la différence entre "nouveau" relevé et "ancien" relevé.

En électricité, votre consommation est, généralement, égale à la différence entre les deux derniers relevés.

E. Coefficient.

F. Consommation.
 En gaz, votre compteur mesure des m³ qu'il faut convertir en kWh pour la facturation.

Le coefficient indique le nombre de kWh contenus dans un m³ de gaz.

EDF GDF		FACTURE	
A		B	
C			
D			
E			
F			

CONSOMMATIONS				
DE	DU	DE	DU	DE
01	00000	01000	C	D
01	00000	01000	E	F
01	00000	01000		

MONTANT DE LA FACTURATION HORS TAXES				
Consommation	Prix unitaire	Montant hors taxes	Total HT	
02000	00250	K	L	M
02000	00250			N
02000	00250			

CALCUL DES TAXES ET RECAPITULATION				
Montant HT	TVA	Taxes locales	Montant TTC	
00000	01000	O	P	R
00000	01000			S
00000	01000			T

K. Consommation.
 Pour la période de facturation indiquée en H, vous trouverez, colonne K, le nombre de kWh facturés à un même prix unitaire. La colonne K reprend les chiffres de la colonne F.

Ces prix moyens sont calculés en tenant compte du nombre de jours de consommation avant et après changement de prix. Le calcul des prix moyens est alors précisé en H.

L. Prix unitaires.
 Vous trouverez en L, le prix hors taxes du kWh (en francs).

Il est obtenu en multipliant les prix unitaires par les quantités :

$$M = L \times K$$

Lorsqu'un changement de prix intervient entre deux relevés, vous trouverez, colonne L, des prix moyens intermédiaires entre les anciens et les nouveaux.

N. Total hors taxes par tarif.
 Totalisation, pour un tarif donné, des éléments de la colonne M.

O. Montant hors taxes par tarif.
 Reprise des montants de la colonne N.

Collectivités Locales (communes et départements). Ces taxes s'appliquent : - à 80 % du montant hors taxes (colonne O) de l'abonnement et des consommations d'électricité, si la puissance mise à votre disposition est inférieure ou égale à 36kW.

- à 30 % du montant hors taxes (colonne O), si la puissance mise à votre disposition est supérieure à 36 kW. Sont indiqués le taux de la taxe communale puis celui de la taxe départementale.

(toutes taxes comprises). Totalisation des 3 colonnes précédentes :

$$S = O + P + R$$

P. TVA.
 T.V.A. payée sur les débits.
R. Taxes locales.
 Montant des taxes prélevées pour le compte des

S. Montant TTC.

T. S'il y a lieu, vous trouverez, à la rubrique T, le montant que vous nous devez (ou que nous vous devons) à la date d'établissement de la facture.

Entre deux relevés (si le montant de vos consommations le justifie) ou en cas de non-relevé (absence notamment) des factures intermédiaires, comportant un montant es-

timé calculé d'après vos consommations antérieures, vous sont adressées. Leurs montants sont ensuite déduits de la facture suivante établie

d'après le relevé des compteurs. Cette déduction figure dans la partie "Calcul des taxes et récapitulation".

Les informations vous concernant et contenues dans nos fichiers ne sont transmises qu'aux services et organismes expressément habilités à les connaître. Vous pouvez en demander communication à votre service local. Le cas échéant, vous pouvez également faire rectifier ces informations (Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés).

Si vous souhaitez des explications complémentaires, n'hésitez pas à faire appel à votre service local dont l'adresse et le numéro de téléphone "Renseignements" figurent en tête de chaque facture. Ce dernier tient gratuitement à votre disposition le "LIVRET DE L'USAGER", la brochure "LE GAZ DE FRANCE VOUS CONSEILLE" et des dépliants tarifaires. Vous trouverez dans ces documents les réponses aux principales questions que vous vous posez. Document à conserver 5 ans

Pour les paiements à venir, choisissez le **PAIEMENT MENSUEL**. Chaque mois, durant 10 mois, votre banque, votre centre de chèques postal ou votre caisse d'épargne règle directement le même montant; l'ajustement est effectué le onzième et, s'il y a lieu, le douzième mois. Vous pouvez aussi choisir la période du mois à laquelle ces règlements seront effectués. A défaut, choisissez le règlement direct à réception des factures.

1

SI VOUS RÉGLEZ EN ESPÈCES

Présentez-vous à un bureau de poste de votre choix ou à votre caisse E.D.F.-G.D.F., muni de cette facture. (La partie 3 vous sera rendue).

2

SI VOUS RÉGLEZ PAR CHÈQUE BANCAIRE UTILISEZ CETTE PARTIE 2

soigneusement détachée, sans y porter aucune inscription, ni lui joindre de correspondance, et adressez-la, sous pli affranchi, avec votre chèque établi à l'ordre d'E.D.F.-G.D.F. pour le montant exact de la facture (centimes compris) à l'adresse mentionnée au recto de la partie 3 (en bas et à gauche du document rose).

3

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT POSTAL

Au lieu d'utiliser votre carnet de chèques, complétez le cadre rose au recto de notre facture par les références de votre compte, la date et votre signature.

Adressez cet ensemble (1, 2 et 3 attachés) à votre Centre de Chèques Postaux.